



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 1

Réunion du : **Jeudi 24 octobre 2024**

Présidence : **M. Yassine KHELIF**

Présent : **MM. Pierre ALCOVERRO – Patrick SCALA**

Excusé

Assiste(nt) à la séance : **Mme Florence DERBESY**

La C.R. FAFA s'est réunie afin de faire un point sur l'ensemble des dossiers FAFA soumis par les Districts et de procéder à des arbitrages permettant de respecter le montant budgétaire des enveloppes régionales octroyées par la LFA, s'établissant ainsi pour la saison 2024/2025 :

- Enveloppe régionale Transports → 42 300 euros
- Enveloppe régionale Equipements → 368 000 euros

A ce jour, il a été enregistré les dossiers suivants :

- 1 dossier Transport → FC CARROS reporté par le District car non conforme et non soumis à la Ligue
- 9 dossiers Équipements → Subventionnables sur l'enveloppe régionale FAFA pour un montant total de 188 500 €

6201440501	ALPES	MAIRIE ORAISON	2 100 €	03 - Eclairage
6203240602	PROVENCE	MAIRIE SIMIANE COLLONGUE	30 000 €	08 - Revêtement
6203240602	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE BOLLENE	12 400 €	03 - Eclairage
6204240903	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE BOLLENE	30 000 €	02 - Vestiaires
6202240803	COTE D'AZUR	MAIRIE DE BEAUSOLEIL	20 000 €	03 - Eclairage
6205270902	VAR	MAIRIE DE FAYENCE	20 000 €	03 - Eclairage
6205241001	VAR	MAIRIE ROQUEBRUNE/ARGENS	20 000 €	08 - Revêtement
6205241002	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	30 000 €	08 - Revêtement
6203241002	PROVENCE	MAIRIE DU ROVE	24 000 €	02 - Vestiaires

Après étude des dossiers et conformément au schéma régional FAFA Équipements voté par le Comité de Direction le 9 septembre 2024, priorisant les natures de projet ci-dessous :

- Nature n° 3 : Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) - *Utilisation obligatoire de projecteurs LED*
- Nature n° 8 : Changement de revêtement de gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (niveau de classement installation : T6 minimum avec niveau de classement éclairage : E7 si éclairage existant – E6 minimum si c'est une création
- Nature n° 02 : Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)

Les Membres de la C.R. FAFA décident :

1) **de soumettre à la LFA les dossiers équipements conformes :**

6201440501	ALPES	MAIRIE ORAISON	2 100 €	03 - Eclairage
6202240803	COTE D'AZUR	MAIRIE DE BEAUSOLEIL	20 000 €	03 - Eclairage
6205270902	VAR	MAIRIE DE FAYENCE	20 000 €	03 - Eclairage
6203241002	PROVENCE	MAIRIE DU ROVE	24 000 €	02 - Vestiaires

● Représentant un montant total de : **66 100 euros**

2) de reporter les dossiers équipements, ci-dessous, en attente de mise en conformité :

6203240602	PROVENCE	MAIRIE SIMIANE COLLONGUE	30 000 €	08 - Revêtement
6204240601	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE BOLLENE	12 400 €	03 - Eclairage
6204240903	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE BOLLENE (non soumis problème informatique)	30 000 €	02 - Vestiaires
6205241001	VAR	MAIRIE ROQUEBRUNE/ARGENS	20 000 €	08 - Revêtement
6205241002	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	30 000 €	08 - Revêtement

● Représentant un montant total de : **122 400 €**

● **Solde prévisionnel FAFA – Enveloppes régionales :**

→ Transport..... 42 300 €

→ Équipements..... 179 500 €

Le Président de séance
M. Yassine KHELIF

Le Secrétaire
Patrick SCALA